



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°69-2020-114

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **69\_DSDEN\_direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône**

69-2020-09-01-030 - Arrête DSDEN DOS1 2020 08 31 108 carte scolaire RHONE  
2020-2021 (9 pages)

Page 3

## **69\_Préf\_Préfecture du Rhône**

69-2020-09-07-003 - Arrêté portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation  
d'entreprises CANOPIA 2020-11 (2 pages)

Page 13

69-2020-09-07-004 - Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et  
répartissant les électeurs pour la commune de VAUGNERAY située dans le canton de  
Vaugneray et dans la 10ème circonscription législative du Rhône (69-10) (3 pages)

Page 16

69\_DSDEN\_direction des services départementaux de  
l'Education nationale du Rhône

69-2020-09-01-030

Arrete DSDEN DOS1 2020 08 31 108 carte scolaire  
RHONE 2020-2021

*Carte scolaire departement du Rhone rentree scolaire 2020*

**L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES  
DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHONE**

**Arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2020\_08\_31\_108 du 31 août 2020  
portant sur les mesures de carte scolaire dans le premier degré à la rentrée 2020  
annulant l'arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2020\_07\_06\_107 du 6 juillet 2020**

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles R222-19-3 et D211-9,
- Vu les avis des Comités Techniques Spéciaux Départementaux des 14 avril et 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Vu les avis des Conseils Départementaux de l'Education Nationale des 17 avril et 6 juillet 2020,
- Vu l'avis du Groupe de Travail du 27 août 2020.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les mesures de carte scolaire du 1<sup>er</sup> degré applicables pour l'année scolaire 2020-2021 dans les écoles publiques du Rhône sont décrites dans la liste annexée à cet arrêté.

**Article 2 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2020\_07\_06\_107 du 6 juillet 2020.

Lyon, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Pour le recteur et par délégation,  
L'inspecteur d'académie, directeur académique  
des services de l'éducation nationale du Rhône

Guy CHARLOT

## PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020 DANS LES ECOLES PUBLIQUES

### RECAPITULATIF DES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Division de l'Organisation Scolaire  
DOS1

#### I - CREATIONS, RETRAITS PAR COMMUNE : 145 créations et 83 retraits

<b>ANSE</b>	Ecole maternelle Ninon Vallin	4297W	Création 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire René Cassin	3382B	Création 12 <sup>ème</sup> classe
<b>BEAUVALLON</b>	Ecole primaire La Rose des Vents (Chassagny)	0781Z	Création 5 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS</b>	Ecole maternelle Jean Macé (Belleville)	0442F	Création 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Macé (Belleville)	3535T	Création 11 <sup>ème</sup> classe
<b>BELMONT D'AZERGUES</b>	Ecole primaire Le Petit Prince	1422W	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>BRIGNAIS</b>	Ecole élémentaire Jacques Cartier	3465S	Création 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Claudius Fournion	3963H	Création 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>BRON</b>	Ecole élémentaire Pierre Cot	1219A	Création 17 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Anatole France	3530M	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Saint Exupéry	1225G	Création 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Moulin	3212S	Création 14 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>BULLY</b>	Ecole primaire Rue du Pré de la Cour	1428C	Création 5 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CAILLOUX SUR FONTAINES</b>	Ecole primaire Place du 8 Mai 1945	0839M	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>CALUIRE ET CUIRE</b>	Ecole maternelle Paul Bert	1490V	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
<b>CHASSELAY</b>	Ecole primaire La Fontaine	1233R	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>COMMUNAY</b>	Ecole élémentaire Des Brosses	3262W	5 Retraits (12 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> , 9 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole primaire Des Bonnières	2594V	7 Créations (1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
<b>CORBAS</b>	Ecole primaire Jean Jaurès	3027R	Création 6 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>CURIS AU MONT D'OR</b>	Ecole primaire Rue de la Mairie	2572W	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 5 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>DECINES-CHARPIEU</b>	Ecole primaire E. Herriot Le Prainet 1	3979A	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Le Prainet 2	2620Y	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Les Sablons Les Marais	3946P	Création 14 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Charpieu	1601R	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>DENICE</b>	Ecole primaire Du Bourg	1092M	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>ECULLY</b>	Ecole maternelle Le Pérolier	3529L	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Centre	2571V	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe

<b>FLEURIE</b>	Ecole primaire de la Treille	2836H	Retrait 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>FLEURIEU SUR SAONE</b>	Ecole primaire Grande Rue	0846V	Création 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>FONTAINES SUR SAONE</b>	Ecole primaire Rêves en Saône	3513U	Création 6 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>GENAS</b>	Ecole primaire Joanny Collomb	1580T	Création 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>GENAY</b>	Ecole élémentaire J Yves Cousteau	1628V	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe
<b>GIVORS</b>	Ecole élémentaire Picard-Liauthaud	0791K	2 Créations (13 <sup>ème</sup> et 14 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Louise Michel	2374F	Création 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Joliot Curie	3339E	Création 14 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Simone Veil	0465F	Création 5 <sup>ème</sup> classe maternelle 2 Créations (2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
<b>GLEIZE</b>	Ecole maternelle J Viollet	2850Y	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe
<b>GREZIEU LA VARENNE</b>	Ecole primaire Georges Lamarque	0738C	Création 8 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 14 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>JONAGE</b>	Ecole maternelle Paul Claudel	3039D	Création 5 <sup>ème</sup> classe
<b>JOUX</b>	Ecole primaire Place de la Mairie	0763E	Création 3 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LA MULATIERE</b>	Ecole primaire du Grand Cèdre	3775D	Retrait 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LAMURE SUR AZERGUES</b>	Ecole primaire Avenue de la Gare	2737A	Création 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>L'ARBRESLE</b>	Ecole primaire Dolto - Lassagne (école fusionnée)	0342X	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LA TOUR DE SALVAGNY</b>	Ecole élémentaire Edmond Guion	1447Y	Création 9 <sup>ème</sup> classe
<b>LENTILLY</b>	Ecole élémentaire Pré Berger	2529Z	Création 14 <sup>ème</sup> classe
<b>LIMONEST</b>	Ecole primaire Antoine Godard	2894W	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>LYON 2EME</b>	Ecole primaire Lamartine	2893V	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Michelet	3953X	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>LYON 3EME</b>	Ecole maternelle Antoine Charial	1060C	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Anatole France	2263K	Création 11 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Paul Painlevé	2858G	Création 11 <sup>ème</sup> classe
<b>LYON 4EME</b>	Ecole élémentaire La Fontaine Application	3836V	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe
<b>LYON 5EME</b>	Ecole élémentaire Les Gémeaux	3420T	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
<b>LYON 7EME</b>	Ecole maternelle Marc Bloch	1179G	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Claudius Bertheliet	3711J	Création 16 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Jean Pierre Veyet	3954Y	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Julie-Victoire Daubié	4189D	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Parc Blandan	4367X	Création 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 5 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Françoise Héritier	4258D	Création 8 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire

<b>LYON 8EME</b>	Ecole maternelle Maryse Bastié	2600B	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Charles Péguy	3237U	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Giono	3511S	Création 21 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Mermoz	1272H	2 Retraits (14 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Louis Pasteur	3907X	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Simone Veil	4369Z	Création 6 <sup>ème</sup> classe maternelle 2 Créations (6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Louis Pergaud	2828Z	Création 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Lumière	3636C	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>LYON 9EME</b>	Ecole maternelle Audrey Hepburn	1158J	2 Retraits (10 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Hector Berlioz	1147X	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle de la Gare d'Eau	1155F	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Audrey Hepburn	0409V	3 Retraits (19 <sup>ème</sup> , 18 <sup>ème</sup> et 17 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Jean Zay	3418R	Création 17 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Joannes Masset	4298X	2 Créations (9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Montel	4408S	5 Créations (2 classes maternelles et 3 classes élémentaires) <b>Nouvelle école</b>
	Ecole primaire Antonin Laborde	3957B	Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole élémentaire Les Dahlias	3293E	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Les Anémones	2977L	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
<b>MEYZIEU</b>	Ecole primaire Le Carreau	3843C	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Jacques Prévert	3958C	2 Créations (15 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
<b>MONTANAY</b>	Ecole maternelle Pep Neyraud	3254M	Création 5 <sup>ème</sup> classe
<b>MORANCE</b>	Ecole primaire Les Petits Drôles	3960E	Création 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>MORNANT</b>	Ecole maternelle Le Petit Prince	2405P	Création 7 <sup>ème</sup> classe
<b>OULLINS</b>	Ecole primaire Marie Curie	3994S	Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire La Glacière	1714N	Création 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>PIERRE BENITE</b>	Ecole élémentaire Langevin-Jaurès	0326E	Retrait 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Paul Eluard	3716P	2 Créations (18 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> classes)
<b>REGNIE DURETTE</b>	Ecole primaire Du Bourg	0973H	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>RILLIEUX LA PAPE</b>	Ecole maternelle Paul Chevallier	1634B	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Les Charmilles	3569E	2 Créations (21 <sup>ème</sup> et 22 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Le Mont Blanc	3431E	Création 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Les Semailles	3470X	Création 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Les Allagniers	3736L	Retrait 21 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT ETIENNE DES OULLIERES</b>	Ecole maternelle René Dumont	3099U	Création 4 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT FONTS</b>	Ecole primaire Maison des 3 Espaces	3760M	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Salvador Allende	4190E	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Simone Veil	4299Y	Création 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINT GENIS LAVAL</b>	Ecole primaire Paul Frantz	3848H	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire

<b>SAINT GENIS LES OLLIERES</b>	Ecole élémentaire Victor Hugo	2532C	Création 14 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT GEORGES DE RENEINS</b>	Ecole élémentaire Route de Vallières	0946D	Création 11 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT LAURENT DE MURE</b>	Ecole maternelle Le Bois Joli	2535F	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT PIERRE DE CHANDIEU</b>	Ecole maternelle Louise Michel	2490G	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire René Cassin	2474P	Création 15 <sup>ème</sup> classe
<b>SAINT PRIEST</b>	Ecole élémentaire Joseph Brenier	3614D	3 Créations (19 <sup>ème</sup> 20 <sup>ème</sup> et 21 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole primaire Claude Farrère	0168H	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire François Mansart	0170K	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Hector Berlioz	3317F	2 Créations (14 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Les Marendiers	3850K	Création 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Jaurès	2536G	Création 8 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Pablo Neruda	2752S	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Honoré De Balzac	1820D	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Berliet	3912C	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>SAINT ROMAIN AU MONT D'OR</b>	Ecole primaire Les Sources	0860K	Création 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINT SYMPHORIEN D'OZON</b>	Ecole élémentaire Les Marais	2901D	Création 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Du Parc	2896Y	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>SAINTE FOY LES LYON</b>	Ecole primaire La Plaine	0332L	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Châtelain	0329H	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
<b>SEREZIN DU RHONE</b>	Ecole élémentaire Jean de la Fontaine	2832D	2 Créations (9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> classes)
<b>SOLAIZE</b>	Ecole élémentaire Chantabeau	2833E	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
<b>TASSIN LA DEMI LUNE</b>	Ecole maternelle La Demi Lune	3138L	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Général Leclerc	0750R	Retrait 11 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Grange-Blanche	4370A	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 3 <sup>ème</sup> classe élémentaire
<b>TERNAY</b>	Ecole maternelle Les Pierres	2754U	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire de Fléviu le haut	1513V	Création 7 <sup>ème</sup> classe
<b>VAL D'OINGT</b>	Ecole maternelle Rue du 11 Novembre 1918 (Le Bois d'Oingt)	3118P	Création 3 <sup>ème</sup> classe
<b>VAULX EN VELIN</b>	Ecole maternelle Angelina Courcelles	2272V	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Federico Garcia Lorca	3571G	Création 16 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Henri Wallon	3534S	2 Créations (19 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Jean Vilar	3533R	Création 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Youri Gagarine	0164D	Création 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Pablo Neruda	1825J	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire René Beauverie	4226U	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Odette Cartailhac	4368Y	Création 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Anne Frank	2615T	Retrait 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire

<b>VENISSIEUX</b>	Ecole maternelle Jules Guesde	1186P	Création 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Henri Wallon	3021J	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Centre	3514V	Création 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Guesde	2882H	Création 14 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Max Barel	3156F	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Le Charreard	3428B	Création 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Léo Lagrange	3326R	2 Créations (15 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Saint Exupéry	0163C	Création 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Moulin	3732G	Création 16 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Charles Perrault	3852M	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Ernest Renan	0908M	Retrait 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Joliot Curie	3035Z	Création 15 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Flora Tristan	4259E	Création 16 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Louis Pasteur	3290B	Création 16 <sup>ème</sup> classe élémentaire
Ecole primaire Gabriel Péri	3034Y	Création 9 <sup>ème</sup> classe maternelle	
<b>VILLEFRANCHE SUR SAÔNE</b>	Ecole élémentaire Armand Chouffet	3458J	Création 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Macé	3586Y	Création 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Zay	1125Y	Création 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Pierre Montet	2861K	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Albert Camus	2976K	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Monnet Roland	1124X	Création 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
Ecole primaire Jacques Prévert	1790W	Création 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire	
<b>VILLEURBANNE</b>	Ecole maternelle Anatole France	1210R	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Emile Zola	1207M	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Jean Zay	1218Z	2 Retraits (8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Lakanal	1206L	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Saint Exupéry	2847V	Création 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Jules Guesde	1211S	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Louis Pasteur	3753E	Création 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Lakanal	0378L	Retrait 12 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Descartes	3292D	Création 12 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Nigritelle Noire	3303R	Création 12 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Zay	3084C	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Guesde	3394P	Création 21 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Ferry	2853B	Retrait 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Léon Jouhaux	2978M	Retrait 16 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Louis Pasteur	3042G	2 Créations (19 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Antonin Perrin	3033X	Retrait 23 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Simone Veil	4331H	Création 5 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Rosa Parks	4260F	Création 5 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	<b>VOURLES</b>	Ecole primaire Girard Desargues	3964J

## **II - FUSIONS D'ÉCOLES (avec direction unique) :**

<b>L'ARBRESLE</b>	maternelle Françoise Dolto (0691139N) et élémentaire André Lassagne (0690342X)
<b>LYON 5EME</b>	maternelle Irène Joliot Curie (0691044K) et élémentaire Joliot Curie (0693385E)
<b>LYON 6EME</b>	maternelle Pierre Corneille (0691031W) et élémentaire Pierre Corneille (0693030U)

## **III - CREATION D'ÉCOLE :**

<b>LYON 9EME</b>	Création d'une école primaire Montel (0694408S)
------------------	---

## **IV - SCISSIONS D'ÉCOLES :**

<b>GREZIEU LA VARENNE</b>	Scission de l'école primaire Georges Lamarque (0690738C) en deux écoles distinctes : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'école maternelle De la Voie Verte (0694414Y)</li><li>- l'école élémentaire Georges Lamarque (0690738C)</li></ul>
---------------------------	---

<b>SAINT PRIEST</b>	Scission de l'école primaire Revaison (0693532P) en deux écoles distinctes : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'école maternelle Revaison (0694415Z)</li><li>- l'école élémentaire Revaison (0693532P)</li></ul>
---------------------	---

## **V - SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS :**

### ➤ **Référent (ERSH) :**

- Création d'un poste de référent implanté au collège Professeur Dargent à Lyon 3<sup>ème</sup>

### ➤ **ULIS école :**

- **Transfert :**

- Transfert de l'ULIS de l'école primaire Albert Camus (0692976K) à l'école primaire Monnet Roland (0691124X) à Villefranche sur Saône

### ➤ **Postes d'enseignants spécialisés en établissements médico-éducatifs et hôpitaux :**

- **Créations :**

- Création d'un demi-poste d'enseignant spécialisé à l'IME Seguin à Lyon 3<sup>ème</sup> (0692637S)

- Création d'un poste d'enseignant spécialisé à la Halte Montaberlet à Saint Priest (0694068X)

- Création d'un poste d'enseignant spécialisé pour l'ouverture d'une unité d'enseignement autisme en maternelle fonctionnant à l'école primaire Claudel-Dumontet de Villefranche sur Saône (0691123W)

- **Retraits :**

- Retrait d'un poste d'enseignant spécialisé à l'ITEP Clair'Joie à Saint Just d'Avray (0691833T)

- Retrait d'un poste d'enseignant spécialisé à l'ITEP Jean Fayard à Theizé (0691828M)

### ➤ **Postes UPE2A :**

- **Créations :**

- Création d'un demi-poste UPE2A à l'école primaire Joannès Masset à Lyon 9<sup>ème</sup> (0694298X) qui complètera le demi-poste existant.

- Création d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Simone Signoret à Saint Priest (0690167G)

- Création d'un demi-poste UPE2A à l'école primaire Rosa Parks à Villeurbanne (0694260F)

- Création d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Léon Jouhaux à Villeurbanne (0692978M)

- Retraits :

- Retrait d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Les Cerisiers à Ecully (0692733W)
- Retrait du demi-poste UPE2A de l'école élémentaire Albert Camus à Lyon 5<sup>ème</sup> (0693908Y)
- Retrait d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Victor Hugo à Saint Genis les Ollières (0692532C)
- Retrait du poste UPE2A itinérant (IEN Ecully-Lyon Duchère et Lyon Vaise-Tassin) rattaché à l'IEN ASH3 (0693020H)

- Transferts :

- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Robert Doisneau à Lyon 1<sup>er</sup> (0691299M) est transféré à l'école élémentaire Diderot à Lyon 5<sup>ème</sup> (0693708F)
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Langevin-Jaurès à Pierre Bénite (0690326E) est transféré à l'école élémentaire Paul Eluard à Pierre Bénite (0693716P)
- Le poste UPE2A implanté à l'école primaire Charles Perrault à Vénissieux (0693852M) est transféré à l'école élémentaire Le Charréard à Vénissieux (0693428B)
- Le demi-poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Ernest Renan A à Villeurbanne (0690382R) est transféré à l'école élémentaire Saint-Exupéry à Villeurbanne (0693563Y)

- Transformation de fonctionnement des postes :

- Le poste itinérant (Vaulx en Velin et Villeurbanne) rattaché à l'IEN ASH3 (0693020H) est implanté à l'école élémentaire Berthelot à Villeurbanne (0693738N)
- Le poste itinérant (0,5 Lyon 3<sup>ème</sup> et 0,5 Villeurbanne) implanté à l'école primaire Montbrillant à Lyon 3<sup>ème</sup> (0693993R) sera partagé 0,5 Lyon 3<sup>ème</sup> et 0,5 Vaulx en Velin à la rentrée 2020

➤ Postes poles ressources : Créations de 2 postes :

- 0,5 pour la circonscription d'Ecully-Lyon Duchère
- 0,5 pour la circonscription de Neuville-Val de Saône
- 0,5 pour la circonscription de Lyon 4<sup>ème</sup>-Caluire
- 0.5 pour la circonscription de Rillieux la Pape

➤ RASED :

- Changements de rattachement administratif :

Implantation du poste		Rattachement adm. Rentrée 2019		Rattachement adm. Rentrée 2020	
IEN		Ecole		Type de poste	Ecole
0692725M	BELLEVILLE	0690946D	Elém. Route de Vallières à Saint Georges de Reneins	RASED Pédagogique	0692751R Elém. Rue des écoles à Saint Etienne des Oullières
0690176S	LYON VAISE-TASSIN	0693621L	Prim. Le Baraillon à Tassin la Demi Lune	Psychologue	0694370A Prim. Grange-Blanche à Tassin la Demi Lune

VI - PIAL :

Réorganisation académique des PIAL : suppression des décharges particulières octroyées aux directeurs à la rentrée 2019 (2 ETP)

VII - Référent directeurs :

- Création d'un poste

### **VIII - POSTES FLECHES « Langues Vivantes » :**

- **Créations :**

- Élémentaire Louis Pasteur à Grigny (0693258S) - 1 poste fléché allemand
- Maternelle Raoul Dufy à Lyon 1<sup>er</sup> (0693202F) - 1 poste fléché allemand
- Élémentaire Aveyron application à Lyon 1<sup>er</sup> (0693632Y) - 1 poste fléché allemand
- Maternelle Cavenne à Lyon 7<sup>ème</sup> (0692499S) - 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Primaire Les Grillons Application à Lyon 9<sup>ème</sup> (0690413Z) - 1 poste fléché anglais pour la section internationale
- Élémentaire Jean Zay à Lyon 9<sup>ème</sup> (0693418R) - 2 postes fléchés anglais pour projet EMILE
- Élémentaire Saint Fortunat à St Didier au Mont d'Or (0691254N) - 2 postes fléchés anglais pour projet EMILE

- **Retraits :**

- Primaire Victor Basch à Caluire et Cuire (0693841A) - 2 postes fléchés allemand
- Élémentaire Reverchon à Couzon au Mont d'Or (0692826X) - 2 postes fléchés allemand

### **IX – CLASSE PASSERELLE :**

Le poste de la classe passerelle de l'école maternelle Alain Fournier à Lyon 8<sup>ème</sup> (0694213E) créé à titre provisoire à la rentrée 2014 fonctionnera avec un poste définitif à compter de la rentrée 2020.

### **X - Brigade REP+ :**

Suite à la redéfinition des missions des postes de brigade REP+, les 103 postes sont redéployés au sein de la brigade départementale de remplacement.

### **XI- Brigade de remplacement :**

- Création de 15 postes de remplaçants

### **XII - Poste de conseiller pédagogique :**

- Création d'un poste de conseiller pédagogique départemental éducation prioritaire

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-09-07-003

Arrêté portant agrément pour l'exercice de l'activité de  
domiciliation d'entreprises CANOPIA 2020-11

*Arrêté portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises CANOPIA  
2020-11*



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Florence PATRICIO  
Tél. : 04.72.61.61.29  
Télécopie : 04.72.61.66.60  
Courriel : florence.patricio@rhone.gouv.fr

Lyon, le 7 septembre 2020

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 69-2020- POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE DOMICILIATION D'ENTREPRISES**

## **PORTANT AGRÉMENT**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône Alpes  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la directive 2005/60 /CE du Parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles L 123-10 à L123-11-8 et R123-166 à R123-171 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L.561-2 ;

Vu l'ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, notamment ses articles 9 et 20 ;

Vu le décret n°2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la Commission nationale des sanctions (articles R. 561-43 à R.561-50 du code monétaire et financier) ;

Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R.123-166-5 du code de commerce) ;

Vu le dossier de demande d'agrément reçu le 31 janvier 2020 et complété le 3 septembre 2020 pour la Scic Sas « CANOPIA », dont la présidente est Madame Emmanuelle JOUAS, en vue d'être autorisée à fournir une domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;

Considérant que la Scic Sas « CANOPIA » remplit les conditions requises pour être agréée en qualité de domiciliataire d'entreprises ;

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

Sur proposition de la Directrice des affaires juridiques et de l'administration locale ;

## AR R E T E

Article 1 : La Scic Sas « CANOPIA », présidée par Madame Emmanuelle JOUAS, est agréée pour exercer, au sein de son établissement principal situé 10 avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin, l'activité de domiciliation juridique.

Article 2 : L'agrément portant le numéro 2020- 11 est accordé pour une durée de six ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Tout changement substantiel dans l'activité, l'installation, l'organisation ou la direction de la personne doit être déclaré à la préfecture du Rhône dans le délai de deux mois suivant l'entrée en vigueur de la modification.

Article 4 : La création de tout autre établissement secondaire doit être déclarée à la préfecture du Rhône dans le délai de deux mois suivant sa création.

Article 5 : Tout changement dans l'activité, l'installation, l'organisation ou la direction de la personne, non signalé dans les délais mentionnés aux deux articles précédents peut entraîner la suspension voire le retrait de l'agrément.

Article 6 : Les personnes exerçant l'activité de domiciliation doivent mettre en œuvre les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme définis au chapitre 1er du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

Article 7 : La demande de renouvellement du présent agrément doit être effectuée au plus tard deux mois avant expiration de la présente autorisation.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 9 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Une copie de l'arrêté sera transmise au greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

Le Préfet,  
La préfète,  
Secrétaire générale,  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé : Cécile DINDAR

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-09-07-004

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de VAUGNERAY située dans le canton  
de Vaugneray et dans la 10ème circonscription législative  
*Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de VAUGNERAY située dans le canton de Vaugneray et dans la 10ème  
circonscription législative du Rhône (69-10)*



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture  
Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

## ARRETE n° 69-2020-

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de VAUGNERAY située dans le canton de Vaugneray et dans la 10ème circonscription législative du Rhône (69-10)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2020-08-26-009 du 26 août 2020 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Vaugneray,

CONSIDERANT la demande du maire de Vaugneray du 29 août portant sur des précisions de numéros et sièges des bureaux de vote ,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral n° 69-2020-08-26-009 du 26 août 2020 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Vaugneray seront répartis en 6 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03  
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p><b><u>Bureau centralisateur - Bureau n° 1</u></b></p> <p>Mairie <b>Rez-de chaussée</b></p> <p>1 Place de la Mairie</p>	<p>Intersection du CR24 et du chemin de Montferrat, Limites NORD de la commune CR24 puis CR63 jusqu'à l'intersection avec CV3, chemin des Gouttes, puis CV3 (côté pair) jusqu'à l'intersection avec CR18 (côté pair), rue du Recret jusqu'à l'intersection avec le CR17, rue du Monument, Rue du Recret CR18 (côté impair) jusqu'à l'intersection avec la rue de la Déserte CV4 (côté impair) et intersection avec la rue de Bellevue (côté impair), Rue de Bellevue (côté impair) jusqu'à l'intersection avec l'avenue Docteur Sérullaz (côté pair) et CD50, rue de Malval jusqu'à l'intersection avec le chemin de Montferrat, Chemin de Montferrat (côté pair).</p>
<p><b>Bureau n° 2</b></p> <p>Mairie 1<sup>er</sup> étage</p> <p>1 Place de la Mairie</p>	<p>Rue de Bellevue (côté pair) sur toute sa longueur, Rue des Fontanières (côté pair) sur toute sa longueur, Rue de Charpieux (côté pair) jusqu'à l'intersection avec le CD50, rue de Lyon, CD50, rue de Lyon (côté impair) jusqu'à l'intersection avec le CD489, route de Bordeaux, CD489, route de Bordeaux (côté pair) jusqu'à l'intersection avec le CR 21, rue des Chardons, CR21, rue des Chardons (côté impair) sur toute sa longueur, CD50 (côté impair) jusqu'à l'intersection avec la rue de Bellevue.</p>
<p><b>Bureau n° 3</b></p> <p>Salle du Lavoir du haut</p> <p>Rue du Dronaud</p>	<p>CD50, avenue Serullaz (côté impair) de l'intersection de CD50/CV1, rue du Dronaud jusqu'à l'intersection CD 50/CR21, rue des Chardons, CR21, rue des Chardons (côté pair) sur toute sa longueur, CD489, route de Bordeaux (côté impair) jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Charlisse (CR13), Chemin de la Charlisse sur toute sa longueur (côté pair) jusqu'à l'intersection avec le chemin Louis Valentin puis chemin des Aiguillons (côté impair), Limites communales de Grézieu-La-Varenne et Brindas, cours de l'Yzeron, CV23, chemin des Aumônes (côté pair), CD489, route d'Yzeron depuis l'intersection CD489/CV1, rue du Dronaud (côté impair), CV1, rue du Dronaud (côté impair) sur toute sa longueur.</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 4</b></p> <p style="text-align: center;">Salle du Lavoir du bas</p> <p style="text-align: center;">Boulevard des Lavandières</p>	<p>Du col de Malval jusqu'à l'intersection du CR24 et du chemin de Montferrat, Chemin de Montferrat (côté impair) jusqu'à l'intersection avec le CD50, route de Malval, CD50, route de Malval (côté impair) jusqu'à l'intersection avec la CV1, rue du Dronaud, CV1, rue du Dronaud (côté pair) sur toute sa longueur, CD489, route d'Yzeron (côté pair), jusqu'à l'intersection avec le chemin des Roches puis en ligne droite jusqu'à la limite du chemin de Lafoy puis de la route du Vernay et Col de Malval.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 5</b></p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe</p> <p style="text-align: center;">1 Place Saint Laurent</p> <p style="text-align: center;"><b>Saint Laurent de Vaux</b></p>	<p>Du col de Malval, limite de commune de Courzieu, Yzeron et Messimy jusqu'à l'intersection avec le chemin des Aumônes (côté impair) puis CD489 jusqu'à chemin des Roches.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 6</b></p> <p style="text-align: center;">Marie 1<sup>er</sup> étage</p> <p style="text-align: center;">1 Place de la Mairie</p>	<p>Intersection du CR63 et du chemin des Gouttes CV3, Limites communales avec Grézieu-La-Varenne et Brindas jusqu'à l'intersection avec le chemin des Aiguillons (côté pair) puis intersection avec le chemin Louis Valentin et le chemin de la Charlisse (côté impair), CD489 (côté pair) jusqu'à l'intersection avec le CD50, rue de Lyon puis rue de Charpieux (côté impair), Rue de Fontanières (côté impair) jusqu'à l'intersection avec la rue de la Déserte (côté impair) puis la rue du Recret et chemin de Gouttes.</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Vaugneray est le bureau de vote n° 1 situé 1, Place de Mairie.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Vaugneray sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Vaugneray et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2020

Pour le Préfet  
La Préfète  
Secrétaire Générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances  
Signé : Cécile DINDAR